



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'évolution de la tarification des repas à compter du

1er septembre 2026.

Le coût réel d'un repas est désormais fixé à **6,80 €**.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de mieux prendre en compte le coût réel du service de restauration scolaire, dont le fonctionnement était devenu déficitaire. Le Conseil municipal de Lugny a souhaité mettre en place un dispositif permettant une répartition plus équitable de son financement.

Ainsi, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles lugnisoises, les élus ont décidé d'accorder une **participation financière de 2,20 € par repas et par enfant**. Le tarif restant à la charge des familles domiciliées à Lugny sera donc de **4,60 € par repas**, soit une augmentation de **0,10 € seulement** par rapport au tarif actuellement en vigueur.

Cette nouvelle organisation répond également à un souci d'équité entre les familles. En effet, certaines communes de résidence accordaient déjà une aide financière à leurs administrés, permettant à certaines familles de bénéficier d'un coût restant à leur charge inférieur à **2 € par repas**, tandis que les familles lugnisoises acquittaient le tarif de **4,50 €**. Le Conseil municipal a donc souhaité mettre en place un dispositif garantissant un traitement plus équilibré pour les familles de la commune.

Pour les familles résidant dans une autre commune, le tarif de référence du repas est de **6,80 €**. Toutefois, chaque commune est libre de décider si elle souhaite ou non participer financièrement au coût des repas de ses administrés. Certaines collectivités ont d'ores et déjà mis en place ce type d'aide, d'autres pourront choisir de le faire à compter de la rentrée 2026.

Nous invitons donc les familles concernées à prendre contact avec leur mairie afin de connaître les modalités qui seront appliquées par leur commune de résidence et, le cas échéant, le montant de la participation qui pourra leur être accordée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le dossier d'inscription complété, accompagné des pièces demandées, dans les délais indiqués.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La mairie